

Note bleue
Attribution PEDR 2015

Règles évaluation dossiers demande PEDR par le CNU en 2014

- P** : Publication et production scientifique
E : Encadrement doctoral et scientifique
D : Diffusion et rayonnement scientifique
R : Responsabilités scientifiques exercées

Cette évaluation de chacun des critères est exprimée sous la forme d'une lettre signifiant

- A** : De la plus grande qualité
B : Satisfait pleinement aux critères
C : Doit être consolidé en vue d'une prime
D : Pas d'avis car dossier insuffisamment renseigné

L'avis global sur le dossier du candidat figure dans la colonne ' G' sous la forme d'un pourcentage qui a la signification suivante :

- 20%** : Le dossier de candidature **fait partie des 20% premiers** parmi les 50% meilleurs dossiers examinés par la section au titre de la campagne PEDR 2014, selon les critères rendus publics sur le site internet du CNU.
30% : Le dossier de candidature **fait partie des 30% suivants** parmi les 50% meilleurs dossiers examinés par la section...
50% : Le dossier de candidature **ne fait pas partie des 50% meilleurs** parmi les dossiers examinés par la section...

Règles locales attribution PEDR

Accordée à tous les A et B situés dans les 20% (en vert, 21 collègues rangs A et 15 rangs B)

Au-delà (dans les 30%) : Exclusion des PUPH et des MCUPH

Accordée à tous les rangs B situés dans les 30 %, sans C ou D dans leur évaluation (en vert)

Discussion pour les rangs A dont l'évaluation comporte 3A et 1B (*en jaune, concerne 2 collègues*)

Discussion pour les rangs B dont l'évaluation comporte un ou plusieurs C (*en jaune, concerne 4 collègues*)

Proposition : Accorder la PEDR à tous les cas cités ci-dessus soit un total de

- 23 rangs A
- 19 rangs B
- Total de 42 PEDR accordées